



NATHALIE RELIER EI

5, rue du Pré Gentil
93110 Rosny-sous-Bois

07 66 29 29 61

nathalierelier@yahoo.com
www.nathalierelier.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) BILAN DE COMPÉTENCES INTUITIF

LE 26/04/2023 - MAJ 09/02/2025

PRÉAMBULE

Entre les soussignés :

L'entreprise Nathalie RELIER EI,

- Prestataire de formations enregistré sous le numéro 11931005893 auprès du préfet de région d'Ile-de-France ;
- Immatriculée sous le N° de SIRET 84787424500012
- Certifiée QUALIOPI le 13/06/2023 pour les actions : Bilan de Compétences et Actions de Formation
- Située au 5, rue du Pré Gentil 93110 Rosny-sous-Bois ;
- Représentée par Mme Nathalie RELIER.

Ci-avant, NATHALIE RELIER EI

Et

Toute personne physique ou morale de droit public ou privé.

- Ci-après désigné le Client

Le bénéficiaire de la prestation,

- ci-après désigné le Bénéficiaire

Il a été exposé ce qui suit :

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites CGV) détaillent ci-après les droits et obligations de NATHALIE RELIER EI et de son client et s'appliquent sans réserve, ni restriction à l'achat de la prestation :

Bilan de Compétences Intuitif (Dispensé en Français : lu, écrit, parlé)

Ce bilan se décline en 3 formules (9H -12H - 15H)

Les présentes CGV sont consultables et téléchargeables sur www.nathalierelier.com.

Le client dispose en amont de la contractualisation, sur le site de NATHALIE RELIER www.nathalierelier.com des présentes CGV, du Règlement Intérieur et de la plaquette du "Bilan de Compétences Intuitif" comprenant la charte d'éthique et de déontologie du Bilan ; étant précisé que toute acceptation du devis/bon de commande, toute formalisation de contrat ou de convention de formation professionnelle, en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées », implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV.

L'ensemble des pièces susmentionnées sont disponibles à minima sur www.nathalierelier.com.

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le Bilan de Compétences est une action concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle (2° de l'Article L6313-1 du Code du travail).

Il a pour objet : " De permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation." Article L6313-4 du Code du Travail - Modifié par la LOI N° 2018-771 du 5 septembre 2018 art.4.

Encadré juridiquement, il requiert notamment le consentement du salarié et est composé de 3 phases :

- La phase préliminaire
- La phase d'investigation
- La phase de conclusions

Le bénéficiaire prend connaissance sur le site de NATHALIE RELIER EI, www.nathalierelier.com, de la plaquette du "BILAN DE COMPÉTENCES INTUITIF" qui ne dispense pas le bénéficiaire d'effectuer ses recherches et démarches personnelles.

CARACTÉRISTIQUES DU BILAN DE COMPÉTENCES INTUITIF

MÉTHODE INNOVANTE PROPOSÉE PAR NATHALIE RELIER EI

NATHALIE RELIER EI propose, dans le respect du cadre légal et réglementaire, une phase d'investigation au travers de sa méthode basée sur l'intuition, précisée sur la plaquette "BILAN DE COMPÉTENCES INTUITIF".

Elle a créé, sur cette base, des moyens pédagogiques faisant appel notamment à l'usage de ses 5 sens (Oùie, Odorat, Toucher, Vue, Goût) et intégré une variante du Bilan Psycho-émotionnel, qu'elle a créé, éprouvé préalablement par un grand nombre de ses clients dans le cadre des prestations "Naturopathie" proposées à la carte. Cette variante exclue l'approche en Naturopathie (compléments alimentaires, gestion du stress).

Les moyens pédagogiques sont :

- Consultables sur son site nathalierelier.com
- Décrits sur la plaquette du Bilan
- Abordés lors de l'entretien préalable réservé par le bénéficiaire en ligne sur son site et sont

Le bénéficiaire reconnaît par l'adhésion aux présentes CGV, avoir été clairement informé de la méthode utilisée.

INTERVENANTE

Le Bilan de Compétences Intuitif est dispensé par Mme Nathalie RELIER, responsable de NATHALIE RELIER EI.

- Mme Nathalie RELIER a à son acquis 25 ans d'expériences contractuelles variées et évolutives dans les secteurs publics et privés. Son parcours est révélateur de la connaissance d'un large panel de domaines d'activités et de métiers ainsi que d'une expérience et de compétences significatives dans l'accompagnement des individus au travers des besoins des services ; elle est diplômée d'un BAC+4 (VAE) Responsable des Achats.
- L'expérience salariale acquise est un pilier dont Mme Nathalie RELIER se sert, au travers de l'accompagnement naturel et innovant des individus (Plus de 500 personnes depuis 2019) dans leur recherche de bien être personnel et de qualité de vie au travail qui passe par occuper un emploi qui leur correspond ; elle est certifiée en tant que Praticienne en Naturopathie et en Réflexologie plantaire.
- Mme Nathalie RELIER est dotée d'une intuition très développée et a revisité la Naturopathie et la Réflexologie intuitivement en créant le Bilan Psycho-émotionnel, rencontre des émotions au travers des intuitions.
- Elle obtient en 2020 le certificat de compétences professionnelles « Maîtrise des techniques de conception et d'animations de formations pour adultes » qui a structuré sa créativité et donné naissance au Bilan de Compétences Intuitif.

FORMAT & DURÉE

Le format du Bilan de Compétences Intuitif est mixte (en présentiel et en distanciel). Il est précédé d'un entretien préalable téléphonique de 20 mn, personnalisé, gratuit et sans engagement.

La phase préliminaire se déroule en distanciel (téléphonique ou visioconférence) et dure 45 mn.

La phase d'investigation se décline différemment selon la formule retenue :

Formule 9H - Uniquement en présentiel

Formule 12H - en MIXTE

Formule 15H comprend la formule 12H + 3H dont la répartition est co-définie avec le bénéficiaire.

La phase de conclusions s'effectue en présentiel est répartie en deux RDVS.

Le bénéficiaire bénéficie après la remise des résultats détaillés et de la synthèse d'1H d'entretien de suivi gratuite répartie comme suit :

- 30 mn à 21 jours de la remise des résultats détaillés et de la synthèse.

- 30 mn à 6 mois du Bilan.

MOYENS TECHNIQUES - LIEU D'INTERVENTION - ACCESSIBILITE

Le Bilan de Compétences Intuitif se déroule, pour la partie en présentiel, au rdc d'une maison des années 20, dans le cabinet de NATHALIE RELIER EI situé au 5 rue du Pré Gentil 93110 Rosny-sous-Bois.

Ce cabinet est propice au maintien de la confidentialité des échanges et au bon déroulement pratique du Bilan.

NATHALIE RELIER EI informe les Personnes en Situation de Handicap que la configuration de ses locaux, pavillon de 1920, relevant de l'Article R111-1-1 du Code de la construction ainsi que certaines de ses prestations et sa méthode utilisée basée sur les émotions et les intuitions, présentent des contraintes d'accessibilité.

Dans le cadre de ses activités de Centre de Bilan de Compétences, les Personnes en Situation de Handicap prennent connaissance sur son site de l'accessibilité à ses locaux et sont invitées, lors de l'entretien préalable personnalisé, gratuit et sans engagement, à exprimer leurs besoins spécifiques, pour étudier la faisabilité de leur accueil et en cas d'accueil les modalités de compensation.

Dans le cas où l'accueil ne peut être réalisé, elle redirige les Personnes en Situation de Handicap, vers CAPEMPLOI via le site de l'AGEFIPH afin d'être appuyé dans leur projet professionnel. Ce lien donne accès à un annuaire qui propose une recherche par département, besoin et organisme (CAPEMPLOI, MDPH, AGEFIPH, Ressources Handicap Formation). Il convient de sélectionner CAPEMPLOI dans le cas présent.

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit d'effectuer un changement de lieu et dans ce cas, en informe le bénéficiaire préalablement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Sur la base des objectifs opérationnels co-définis lors de la phase préliminaire et des questionnaires établis en début de la phase d'investigation

MODALITÉS D'APPRÉCIATIONS

NATHALIE RELIER EI s'inscrit dans une amélioration continue et compte sur les parties prenantes du Bilan de Compétences pour lui faire part de leurs appréciations. Elle a mis en place un système de collecte des appréciations :

A destination du bénéficiaire :

- A la fin de la phase de conclusions, effectuée en présentiel, le bénéficiaire répond à un questionnaire de satisfaction à chaud.
- A l'issue du RDV d'entretien de suivi du Bilan à 6 mois. Le bénéficiaire reçoit par mail un questionnaire à froid en ligne. Le bénéficiaire le complète et le valide avec le bouton "Envoyer". Le bénéficiaire peut également accéder à ce formulaire en pied de page du site www.nathalierelier.com.

En cas de non réception au bout de 10 jours ouvrées, NATHALIE RELIER EI effectue une relance.

A destination des parties prenantes (hors bénéficiaires). On entend par parties prenantes : les financeurs, les équipes pédagogiques et entreprises.

- Un formulaire accessible en pied de page du site www.nathalierelier.com permet de recueillir à tout moment les appréciations.
- NATHALIE RELIER EI peut aussi être à l'initiative d'une enquête de satisfaction et dans ce cas, sollicite le contact concerné au travers d'une enquête massive trimestrielle qui comprend une relance à 10 jours ouvrés.

A destination de toutes les parties prenantes (y compris bénéficiaires) :

NATHALIE RELIER EI peut être amenée à contacter téléphoniquement les parties prenantes pour demander de plus amples informations sur les appréciations délivrées, afin d'étudier de manière optimale la mise en place d'actions rectificatives.

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

Dans le cas d'une réclamation, les parties prenantes utilisent le formulaire dédié, disponible en bas de page du site www.nathalierelier.com et se réfèrent au dernier paragraphe de ces présentes CGV quant à la procédure de traitement des réclamations.

MODALITÉS DE SUIVI

- Remise au bénéficiaire des résultats détaillés et d'une synthèse confidentiels du Bilan de Compétences dans les 72H suivant la fin du Bilan contre réception.
- Feuille de présence émarginée au fil des rendez-vous
- Certificat de réalisation du Bilan

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial" »

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

L'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au Bilan de Compétences Intuitif et autres prestations de NATHALIE RELIER EI créés par Mme Nathalie RELIER, tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de NATHALIE RELIER EI et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de NATHALIE RELIER EI, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Le Bénéficiaire reconnaît que les supports auxquels il peut être amené avoir accès lui sont remis pour son usage personnel ; ils sont couverts par des droits de propriété intellectuelle appartenant à NATHALIE RELIER EI.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le bénéficiaire s'engage à prendre connaissance et respecter le règlement intérieur de NATHALIE RELIER EI.

CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

NATHALIE RELIER EI dispense le Bilan de Compétences Intuitif au travers d'une charte d'éthique et de déontologie disponible sur la plaquette "Bilan de Compétences Intuitif", elle-même disponible sur www.nathalierelier.com

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

PROTECTION DES DONNÉES

NATHALIE RELIER EI dispose d'une politique de protection des données disponible sur son site, www.nathalierelier.com. En matière de Bilan de compétences, NATHALIE RELIER EI procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action, hormis le document de synthèse du bilan et les documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation, qui sont conservés pendant 3 ans. Article R6313-7 Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) - GESTION DES COOKIES

Le client certifie avoir pris connaissance des CGU du site www.nathalierelier.com et de sa politique de gestion des cookies ; l'ensemble disponible sur www.nathalierelier.com

TARIFS

Les tarifs sont fixés en euros HT et sont indiqués sur :

- La plaquette du BILAN DE COMPETENCES INTUITIF située sur le site www.nathalierelier.com
- Sur le devis
- Sur le compte CPF
- Sur le contrat et la convention de formation professionnelle

Les tarifs sont exonérés de TVA conformément à l'article 261-4-4a du Code Générale des Impôts (CGI).

Les tarifs comprennent les frais administratifs. Les frais occasionnés par le mode de paiement utilisé par le Client ainsi que les frais afférents à l'exécution de la mission tels les frais d'hébergement, de restauration, de transport, de connexion en distanciel, téléphonie et informatique, de recherches personnelles, etc... sont à la charge du Client.

Dans le cas d'une annulation du Bilan de Compétences Intuitif, du fait de NATHALIE RELIER EI, NATHALIE RELIER EI n'est pas tenue responsable des préjudices subis. Les frais afférents à l'exécution de la mission tels susmentionnés restent à la charge du Client qui prévoit de se couvrir par une assurance annulation.

Le prix appliqué est celui en vigueur au moment de la confirmation de la commande.

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé que :

- Les tarifs indiqués au devis sont valables 1 mois
- Les tarifs en vigueur au moment de l'engagement et précédant la date de modification, sont maintenus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le bénéficiaire réserve sur le site www.nathalierelier.com, un RDV d'entretien préalable téléphonique, personnalisé, gratuit et sans engagement de 20 MN pour :

- Faire connaissance avec NATHALIE RELIER EI et sa méthode innovante
- S'informer du Bilan (informations légales, pratiques, formules proposées)
- Exprimer son besoins, ses besoins spécifiques, poser ses questions

A l'issue de l'entretien, le bénéficiaire convient avec NATHALIE RELIER EI d'une date à laquelle le bénéficiaire indique à NATHALIE RELIER EI s'il souhaite poursuivre ou pas, sauf si le bénéficiaire donne son accord immédiatement. Dans le cas d'une acceptation, un créneau est proposé dans les 24H ouvrées suivant l'acceptation, pour un rdv de phase préliminaire fixé dans les 7 jours suivants sous réserve de disponibilités.

NATHALIE RELIER EI fait suivre un questionnaire d'analyse du besoin et de la demande que le bénéficiaire s'engage à retourner dûment complété 48H ouvrées avant le début du RDV fixé.

A l'issue de ce rdv, NATHALIE RELIER EI procède à la signature du contrat ou de la convention. Un devis précède la signature du contrat ou de la convention.

PROCÉDURES DE FINANCEMENT- DÉLAI DE RÉTRACTATION LÉGAL - MODALITÉS DE RÉGLEMENT

EN CAS DE FINANCEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET À SES FRAIS

En application de l'article L. 6353-3 du Code du travail, lorsque le client est une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle nominatif est établi par NATHALIE RELIER EI. Le client retourne à NATHALIE RELIER EI ce contrat dûment complété et signé, en double exemplaires dans les 4 jours ouvrés afin de garantir la disponibilité des dates. Cet acte valide l'inscription au Bilan de Compétences individuel.

A compter de la signature du contrat, le Client dispose, selon l'article 6353-5 du Code du Travail, d'un délai de 10 jours pour se rétracter, en renvoyant le formulaire, annexé au contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le délai est porté à 14 jours si le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Le délai retenu est mentionné au contrat conclu entre le Client et NATHALIE RELIER EI.

Selon l'article L.6356-6 du Code du travail, NATHALIE RELIER EI n'exigera aucune somme au Client avant expiration du délai de rétractation légal mentionné au contrat conclu avec ce dernier.

A l'expiration du délai de rétractation, le client s'acquitte par chèque ou par virement, sous 24H (vingt quatre) ouvrées ou le jour du premier module, si la date est inférieure à 24H ouvrées, du versement d'un acompte de 30 % du prix convenu ; charge au Client de prendre les mesures nécessaires pour respecter ce délai (Enregistrement RIB en avance, lettre suivie, lettre recommandée etc...).

Le paiement du solde est échelonné au fur et à mesure de l'exécution des modules du Bilan par chèque ou par virement, selon les modalités d'exécution prévues au contrat.

Le Client peut rompre le contrat en cas de force majeure dûment reconnue. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont payées, à due proportion de leur valeur prévue au contrat (Article L.6353-7 du Code du travail). A réception de l'intégralité des paiements dus, NATHALIE RELIER EI lui fait parvenir une facture acquittée.

EN CAS DE FINANCEMENT TIERS (HORS CPF)

Lorsque le financement est public (Pôle Emploi, AGEFIPH, Fonds de non-salariés etc...), il appartient au bénéficiaire d'effectuer, avant le début de la prestation, les démarches de prise en charge auprès du ou des organismes financeurs souhaités afin d'obtenir l'accord de financement obligatoire pour l'inscription au Bilan de Compétences Intuitif et établir une convention de formation professionnelle.

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

Dans le cas où le bénéficiaire se fait rembourser par le Tiers Financeur qu'il a sollicité, le bénéficiaire verse un acompte de 30 % du montant indiqué à la convention le jour de la signature ou à l'issue du délai de rétractation si applicable.

Le solde est réglée en deux fois, à l'issue du Module 2 de la phase d'investigation puis à l'issue de la phase de conclusions. Une facture acquittée est délivrée à l'issue du Bilan.

Dans le cas où le bénéficiaire n'est pas le payeur, le Tiers financeur verse un acompte de 30% du montant indiqué à la convention le jour de la signature de la convention.

Le solde est payé sur présentation de factures et réception de factures.

EN CAS DE MOBILISATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le bénéficiaire se connecte sur son CPF via la plateforme www.moncompteformation.com et ouvre un dossier en sélectionnant le bilan de compétences intuitif proposé par NATHALIE RELIER EI. Dès lors, il se soumet aux conditions générales de vente de la plateforme (Délai de validation du devis : 4 jours)

Le paiement s'effectue conformément aux conditions générales de ventes de la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC), disponibles sur la plateforme www.moncompteformation.com.

PÉNALITÉS DE RETARD

Conformément à l'article du Code du Commerce L 441-6, tout retard de paiement génère automatiquement (sans démarche nécessaire de NATHALIE RELIER EI) des pénalités journalières calculés au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque centrale Européenne majoré de 10 points et à minima à 3 fois le taux légal de l'intérêt en vigueur au moment de la commande ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement selon l'article D 441-4 du Code du Commerce.

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit de suspendre ses obligations ou de refuser toute nouvelle demande d'achat du client concerné par un retard de paiement et ce, sans engager sa responsabilité, ni devoir une indemnité.

ANNULATION - ABANDON DU STAGE DU FAIT DU STAGIAIRE

DANS MOINS DE 7 (sept) JOURS AVANT LE DÉBUT DU BILAN (et après le délai de rétractation si applicable)

Sauf cas de force majeure dûment justifié (voir définition et procédure sur les présentes CGV) le client est redevable de la totalité du coût de la formation indiquée contractuellement.

NON PRÉSENTATION DU STAGIAIRE A LA DATE DE DÉBUT DU BILAN

Sauf cas de force majeure dûment justifié (voir définition et procédure sur les présentes CGV), la non-présentation du bénéficiaire à la date de début du Bilan de Compétences Intuitif est considérée comme une annulation de la formation par le Bénéficiaire.

Elle donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur le contrat.

ABANDON EN COURS DE STAGE

L'abandon de la prestation de Bilan de Compétences Intuitif par le Bénéficiaire donne lieu à des frais de réalisation de la formation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la prestation de Bilan de Compétences Intuitif indiqué sur la Commande, sauf en cas de force majeure dûment justifié (voir définition et procédure sur les présentes CGV), le paiement s'effectue au prorata de la réalisation du Bilan par le Bénéficiaire selon le rapport durée effectuée/tarif contractuel de la formule retenue.

INTERRUPTION TOTALE OU PARTIELLE DU BILAN DE COMPÉTENCES DU FAIT DE NATHALIE RELIER EI

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit d'annuler le Bilan pour raisons pédagogiques, administratives, ou en cas de force majeure.

Dans ce cas, un report peut être proposé au bénéficiaire. Si celui-ci décline cette proposition, les sommes perçues par NATHALIE RELIER EI seront remboursées au prorata de selon l'article L.6354-1 du Code du travail.

GESTION DES CAS DE FORCE MAJEURE

DÉFINITION DES CAS DE FORCE MAJEURE

En matière de définition de cas de force majeure, NATHALIE RELIER EI applique, pour l'ensemble de ses clients, toute procédure de financement confondue, la définition des CGV du CPF comme suit :

"Outre les cas reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les circonstances suivantes peuvent notamment être considérées comme des cas de force majeure, pouvant être invoqués et pour lesquelles il est nécessaire de fournir des documents :

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par le Bénéficiaire :

- (a) refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
- (b) retour à l'emploi du Bénéficiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- (c) accident ou décès du Bénéficiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
- (d) maladie ou hospitalisation du Stagiaire ;
- (e) interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par l'Organisme de formation :

- (a) accident ou décès du formateur
- (b) maladie ou hospitalisation du formateur ;
- (c) interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement ;
- (d) procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'Organisme de formation."

PROCÉDURE DE SIGNALISATION CAS DE FORCE MAJEURE

Le bénéficiaire :

- Prévient immédiatement (le jour du constat du cas de force majeure), par tout moyen, NATHALIE RELIER EI.
- Confirme son cas de force majeure le jour même par E-mail à nathalierelier@yahoo.com, si la prévenance s'est effectuée par un autre moyen que l'E-mail.

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

- Justifie, par l'envoi de documents par E-mail à nathalierelier@yahoo.com, le cas de force majeure dans les 48H ouvrées au plus tard suivant la déclaration du cas de force majeure et dans les 7 jours ouvrées dans le cas d'un accident, d'une hospitalisation ou d'un décès . Dans le cas contraire, le client reste redevable de l'intégralité du tarif contractuel à régler.

NATHALIE RELIER EI apprécie, sur la base des pièces transmises, la légitimité des demandes d'annulation pour cas de force majeure. Dans le cadre du CPF, cette appréciation est effectuée aussi par la Caisse de Dépôts et Consignation.

REPORT DU BILAN DE COMPETENCES INTUITIF

L'annulation pour cas de force majeure, peut donner lieu à un report.

Dans ce cas, un avenant au contrat ou à la convention de formation professionnelle est établi.

GESTION DES RECLAMATIONS - LITIGES

Les présentes CGV sont soumises à la loi française et au droit européen. La langue utilisée est le français.

NAHALIE RELIER EI est soumise à une obligation de moyens et non de résultats.

En cas de réclamation définie comme "une action visant à faire respecter un droit ou à demander une chose due, recueillie par écrit", NATHALIE RELIER EI propose avant tout une résolution amiable :

1- Le client, pour faire valoir ses droits, sous peine de nullité, complète le formulaire en ligne sur son site www.nathalierelier.com au plus tard 30 (trente) jours calendaires après la découverte du droit non respecté ou de la chose qui n'a pas été donnée en précisant de manière détaillée et datée l'objet de ou des réclamations. Il peut le compléter d'un mail ou avoir recours directement au mail dans les mêmes conditions (respect du délai, datation et description détaillée) en l'adressant à nathalierelier@yahoo.com.

2- Dans le délai d' 1 mois calendaire, NATHALIE RELIER EI apporte une réponse écrite, précédée d'une période d'échanges et de dialogue. La réponse écrite peut avoir pour objet de fournir des précisions nécessaires, d'émettre un désaccord, de formuler des observations ou de fournir tout document utile à la résolution de cette réclamation.

Dans le cas d'un préjudice avéré et prouvé par le Client, NATHALIE RELIER EI rectifiera le préjudice à ses frais ou indemniser le préjudice subi au prorata de la valeur contractuelle du Bilan (selon la valeur de l'action concernée et dispensée, objet de la réclamation).

L'indemnisation est plafonnée à la hauteur de la valeur globale du Bilan, objet des présentes CGV et contractuellement indiquée lors de l'engagement du Client.

3- Si à l'issue de cette période d'échanges amiables, le client considère ne pas avoir obtenu une réponse satisfaisante à sa réclamation, il s'oriente :

- S'il est une personne physique : vers le dispositif de médiation de la consommation que NATHALIE RELIER EI propose conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.
- S'il est une personne morale : vers le Tribunal de Bobigny seul compétent pour régler le litige.